



SYNDICAT
DE LA VIRE

Réunion du comité syndical du 9 décembre 2025
Salle de réunion – le grand patio – Saint-Lô – 10h00.

Délibération – n° 2025 / 15

Convocation envoyée le 25 novembre 2025.

Étaient présents ou représentés :

Monsieur AUBRY Antoine, délégué de Saint-Lô Agglo, **pouvoir de Thierry LEHARIVEL**,
Monsieur BRIARD Philippe, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur COURTEILLE Roland, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur HAIZE Jean-Claude, délégué de la commune de Carentan-les-Marais,
Monsieur LANGLOIS Pascal, délégué de Saint-Lô Agglo,
Madame LE BLOND Sylvie, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur LEROUXEL Jean-Luc, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur MAUDUIT Michel, délégué de la commune d'Isigny-sur-Mer,
Monsieur QUINETTE Dominique, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VIRLOUVET Jérôme, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VOIDYE Gérard, délégué de la commune de Carentan-les-Marais.

Étaient excusés :

Monsieur ENGUEHARD Laurent, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur LEHARIVEL Thierry, délégué de Saint-Lô Agglo, **donne pouvoir à Antoine AUBRY**,
Madame SAVARY Martine, déléguée de Saint-Lô Agglo.

Était absente :

Madame GOUYE Aurélie, déléguée de la commune d'Isigny-sur-Mer.

Membres en exercice	15
Membres présents	11
Nombre de pouvoir	1

CS.2025/15 – OBJET : Approbation du débat d'orientation budgétaire 2026

Le Président présente au comité syndical les orientations budgétaires pour l'année 2026.
Le rapport est joint en annexe.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité le Débat d'Orientation Budgétaire présenté.

**Le Président,
Antoine AUBRY**

**Rendu exécutoire par dépôt en Préfecture
Le 09/12/2025**



SYNDICAT
DE LA VIRE

Présenté par : M. Antoine AUBRY, président.

01 - Rapport : Débat d'orientations budgétaires 2026

L'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales, étendus aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, prévoit l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. Le débat d'orientations budgétaires doit permettre d'informer sur la situation économique et financière du Syndicat mixte mais aussi sur ses engagements pluriannuels.

Ce débat doit porter sur :

- les orientations générales du budget de l'exercice à venir,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- l'évolution et les caractéristiques de l'endettement et des ressources de la collectivité.

Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée. Une note explicative de synthèse dans la perspective du débat d'orientations budgétaires doit être jointe à la convocation des membres des assemblées délibérantes.

Ce débat doit donner lieu à une délibération en comité syndical.

1. LE CONTEXTE

A. Contrat pour l'eau 2026-2028

Le 12^{ème} programme de l'agence de l'eau Seine Normandie, « eau, climat et biodiversité et climat » (2025-2030) vise à encourager les acteurs à se mobiliser autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

La politique de l'agence se décline notamment par la mise en œuvre de contrats pour l'eau, déjà existant lors du 11^{ème} programme sous l'intitulé : contrat de territoire eau et climat. Le syndicat de la Vire était cosignataire du dernier contrat de territoire eau et climat 2021-2024 porté par Saint-Lô Agglo.

Le contrat pour l'eau 2026-2028, porté par Saint-Lô Agglo, vient d'être approuvé. Trois grands enjeux sont ciblés. Les actions identifiées pour le syndicat portent sur la restauration de la continuité écologique sur la Vire.

B. Année avec une longue période d'étiage

- L'étiage de l'année 2025 a débuté assez tôt (mai 2025) dans la saison et s'est poursuivi tardivement (fin octobre). La période d'étiage a été entrecoupée par des précipitations à la mi-juillet qui ont permis une légère augmentation des débits. Par décision préfectorale, le bassin de la Vire, sur le département de la Manche, a été placé sous alerte sécheresse du 19 août 2025 jusqu'au 16 octobre 2025.

2. LE SYNDICAT

A. LES MISSIONS

- Le syndicat entretient et gère le domaine public fluvial (DPF), en tant que propriétaire, porte le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et contribue à sa mise en œuvre ainsi qu'au financement de l'entretien du chemin de halage.
- Sur le secteur aval, le syndicat apporte un appui technique à l'association syndicale de la basse Vire. L'association a plusieurs responsabilités notamment la gestion des portes à flot de la Vire.

B. LA CELLULE D'ANIMATION

- La gestion du grand cycle de l'eau sur le territoire de Saint-Lô Agglo se répartit entre 3 structures : Saint-Lô Agglo (GEMAPI¹ et protection de la ressource²), le Syndicat de la Vire (SAGE³ et gestion du DPF⁴) et l'association syndicale de la basse Vire (submersions marines et gestion des marais). Saint-Lô Agglo met à disposition du syndicat et de l'association du personnel au prorata du temps nécessaire.
- En 2026, les missions du syndicat seront assurées par 5 agents :
 - Stéphanie LEGENDRE : Responsable du syndicat de la Vire, suivi administratif et budgétaire, SAGE, programme de restauration de la continuité ;
 - Astrid BERNARD : programme de restauration de la continuité et zones humides ;
 - Sylvain LEREDDE : gestion du domaine public fluvial et suivi des projets de restauration de la continuité ;
 - Maryline BESNIER : assistante administrative ;
 - Delphine DELA : comptable-RH.

Quatre des cinq agents sont également mis à disposition de l'ASA de la basse Vire.

- L'animation du SAGE Vire (secrétariat, suivi des études volumes prélevables, etc.) est assurée par Céleste MOUGARD—CHAMPION employée par le SDeau50 et associée au syndicat de la Vire par le biais d'une convention de partenariat.

3. LES ORIENTATIONS

A. L'ANIMATION DU SAGE

- La mise en œuvre du SAGE

- En tant que structure porteuse du SAGE, le syndicat accompagne les porteurs de projet concernés dans la mise en œuvre des dispositions du SAGE (collectivités, agriculteurs...). En tant que propriétaire du domaine public fluvial, il est directement concerné par certaines dispositions portant sur la restauration de la continuité écologique.
- En 2026, la CLE continuera de rendre des avis sur les sujets la concernant (documents d'urbanisme, dossiers loi sur l'eau, etc.) et de suivre les diverses études en cours sur le territoire (seuil de Saint-Lô, révision SCoT Saint-Lô Agglo, révision DOCOB Natura 2000 de la Souleuvre, Plan pour l'Eau du Calvados, etc.)

¹ GEMAPI : Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et protection contre les inondations.

² Protection de la ressource : périmètres de protection et aires d'alimentation de captages

³ SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux.

⁴ DPF : Domaine public fluvial.

- L'étude volumes prélevables

- En application du plan eau et du décret SAGE, le travail pour définir la trajectoire de prélèvements de la ressource en eau s'est lancé fin 2024 à travers le lancement de l'étude volumes prélevables, suivie techniquement et animée par l'animatrice du SAGE sur le bassin versant de la Vire.
- De nombreuses données ont été collectées par le bureau d'étude, qui ont abouti à la délimitation d'unités de gestion (UG) qui serviront d'unités de définition des volumes prélevables puis d'unités opérationnelles de gestion à la suite de l'étude.
- L'étude se poursuit en 2026, le bureau d'études devrait présenter un diagnostic du territoire fin 2026 et aboutir à des volumes prélevables fin 2027 ou début 2028.
- Le Syndicat de la Vire, en tant que structure porteuse du SAGE et membre de la CLE, a été convié à plusieurs réunions de concertation et de travail pour la délimitation des UG.

- La révision du SAGE

- Le code de l'environnement impose à la CLE de délibérer sur la nécessité d'effectuer une révision du SAGE 6 ans après son approbation. Le SAGE de la Vire ayant été approuvé en 2019, cette délibération sera prise à la CLE du 11/12/2025.
- Ainsi, selon la décision de la CLE, il est possible que le SAGE entre en révision à partir de l'année 2026, ce qui nécessitera de travailler avec un bureau d'études et de prévoir les dépenses associées qui sont entre 200 et 300 000 € sur 5 ans. Ces dépenses seront budgétées plus précisément selon la décision de la CLE.

- La communication

- Le SAGE réalise chaque année deux lettres d'information du SAGE. Cette année, les lettres ont évoqué les sujets du manque d'eau et de l'impact du changement climatique sur le bassin versant. En 2026, ces dernières ne seront probablement pas reconduites, mais un travail sur le site internet et les réseaux sera initié.

B. LA POURSUITE DES ACTIONS ENGAGEES POUR L'AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL

- Entretien du chemin de halage

- L'entretien est réalisé par le conseil départemental de la Manche par le biais d'une convention qui arrive à échéance le 31 décembre 2025. Il est proposé de la reconduire pour une durée de 3 ans.

- L'entretien du domaine public

- Le **programme d'entretien** pluriannuel se poursuit en 2025-2026 avec l'entretien manuel et l'entretien mécanique sélectif de la ripisylve. La section entre Tessy et Gourfaleur coté chemin de halage a été traitée en 2025, l'année 2026 sera consacrée au même tronçon coté champ.
- A la sortie de chaque hiver, le syndicat intervient également sur des entretiens liés aux crues. Les travaux pourront être mieux définis vers le mois de mars et dès que les bords de Vire seront accessibles. Néanmoins en cas de danger ou de problèmes liés à la circulation de l'eau présentant un risque pour les riverains, les interventions sont réalisées dès que possible selon les possibilités d'accessibilité et dans un cadre de sécurité.
- La surveillance et l'entretien des vannages des ouvrages dont le syndicat est propriétaire se poursuivent.
- La **lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes** (renouée du Japon, Jussie) se poursuit :
 - La lutte engagée contre la renouée du Japon sur le site de la Chapelle-sur-Vire est reconduite par la commune de Condé sur Vire.

- Des spots de jussie ont été observés en 2025, nécessitant de poursuivre la surveillance et d'intervenir en 2026 en cas de besoin.
- Concernant la crassule de Helms, cette dernière est toujours présente sur la Vire. Les spots principaux sont situés au moulin de Fervaches, à l'aval de Condé sur Vire, Sainte Suzanne, le Rocreuil, Rampan, marais de Saint-Fromond, Saint-Lambert.
- Maison de la pêche : Les échanges se poursuivent en 2026 avec les assureurs afin de finaliser les désordres observés :
 - Changement des linteaux en bois des fenêtres et de la porte de la cave, dont une partie est en prise en charge par le syndicat.

- La valorisation du domaine public

- Les animations organisées par l'AAPPMA⁵, « Les Pêcheurs à la ligne de Saint-Lô », se poursuivent, en 2026, à la Maison de la Vire et de la Pêche, avec l'exposition permanente sur l'histoire de la navigation, la vie aquatique, la pêche et la renaturation des cours d'eau. La maison est ouverte au grand public tous les premiers et 3^{èmes} mercredis du mois de 14h à 17h30.

- Projet de création d'une liaison douce le long du canal Vire-Taute

- De nouveaux échanges ont eu lieu en 2025 concernant le projet d'aménagement d'une liaison douce le long du canal Vire-Taute (propriété du syndicat de la Vire) dont le but est de relier Saint-Fromond (Saint-Lô Agglo) et Saint-Hilaire-Petitville (Carentan-les-Marais / Communauté de communes de la baie du Cotentin). L'objectif est de lancer en 2026 une étude de faisabilité pour déterminer la viabilité du projet. L'étude sera co-portée par Saint-Lô Agglo et la communauté de communes de la Baie du Cotentin. Il a été proposé que le syndicat réalise l'appui technique en tant que propriétaire et gestionnaire de l'ouvrage.

- La restauration de la continuité écologique et l'atteinte du bon état

L'orientation 1.5 du SDAGE 2022-2027 de Seine Normandie vise à restaurer la continuité écologique en privilégiant les actions permettant à la fois de restaurer le libre écoulement de l'eau, le transit sédimentaire et les habitats aquatiques. La disposition 1.5.2 précise que l'autorité administrative veille à ce que la valeur du taux d'étagement soit la plus basse possible dans le respect des usages et des activités existantes.

La politique d'amélioration de la continuité écologique, en accord avec la disposition n°42 du SAGE, se poursuit sur la Vire. Actuellement, le taux d'étagement sur la Vire est de 28 %, il était de 66 % en 2015.

Pour l'année 2026, il est proposé de poursuivre le travail engagé sur les sites suivants :

- **Seuil de Porribet.** Le barrage de Porribet est un ouvrage construit pour la navigation. L'étude de scénarios d'aménagement a été confiée au bureau d'études MN'eau. L'objectif est de maintenir l'alimentation en eau du marais de St-Fromond par la Vire via le canal Vire-Taute.

Le scénario de maintien du seuil avec le remplacement du clapet, sécurisation des accès et création d'une rivière de contournement a été sélectionné à la suite de la restitution partielle des suivis des niveaux d'eau débutés en 2024 pour évaluer l'impact de l'effacement du seuil de Porribet sur le bâti. Ces suivis se sont finalisés en 2025. Une restitution des résultats est à prévoir pour 2026.

L'année 2026 va être dédiée à la sécurisation du site avec la mise en place d'un nouveau clapet, arraché en 2020. Cette sécurisation pourra également être couplée à l'installation de deux rampes à anguille de part et d'autre du déversoir, première phase de travaux du projet d'aménagement du seuil de Porribet.

⁵ AAPPMA : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique.

La création d'une rivière de contournement au droit du seuil est subventionnée à hauteur de 60% par l'Agence de l'eau Seine Normandie.

- **Marqueran – à la Chapelle-sur-Vire** : Une surveillance du site a été réalisée à la suite des travaux d'urgence de 2024. Une intervention a été effectuée en 2025 en concordance avec les interventions du conseil départemental sur le pont de la RD et de la voie verte afin de compléter les travaux. La surveillance du site se poursuit en 2026.
- **Seuils du Maupas, du Rocreuil et du Moulin des rondelles** : Ils sont inscrits au contrat pour l'eau 2026-2030. Les maîtrises d'œuvre seront réalisées par la fédération de pêche 50 (FDAAPPMA 50) à partir de 2026. L'objectif est d'effacer les ouvrages.
- **Ancien méandre de la Barberie (Baudre)** : la maîtrise d'œuvre des travaux de reméandrage a été confiée au bureau d'étude MN'eau. L'année 2025 a été consacrée à l'étude technique et au suivi administratif et règlementaire du projet. Le marché travaux a été publié en fin d'année 2025. Les travaux de remise en eau seront réalisés en 2026. En cas de conditions météorologiques défavorables, les travaux pourront être reportés à l'étiage 2027. Le projet est subventionné à hauteur de 90 % par l'agence de l'eau Seine Normandie.
- **Seuil des Claies de Vire** : le seuil présente un ensemble de dégradations du génie civil et du système hydraulique. Le vérin a été réparé en 2024-2025 et le clapet rehaussé de 30 cm en 2025. Une réflexion a été initiée en 2024 sur le devenir des Claies de Vire. La première phase consiste à établir un état des lieux des Claies de Vire et de son remous hydraulique (identifier les enjeux, relevés topographiques, analyse des connexions latérales, etc.) dans le but de cadrer la poursuite du projet. Pour cela, une étude va être lancée en fin d'année 2025 dans le but d'être réalisée au cours de l'année 2026. Le bureau d'étude sera recruté premier semestre 2026. L'étude est subventionnée à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau Seine Normandie.
- **Seuil de Condé-sur-Vire** : Le seuil double de la base de canoë appartient à l'usine ELVIR. Il permet de répartir les débits pour alimenter la prise d'eau d'ELVIR et de maintenir un niveau d'eau pour la zone d'apprentissage du canoë. Des échanges concernant le projet d'aménagement du seuil ont eu lieu en 2025 avec la société ELVIR. Un projet de cahier des charges pour la consultation d'un maître d'œuvre globale leur a été transmis. Il a pour objectif d'étudier des scénarios d'aménagement peu contraignant d'un point de vue de l'entretien. Les échanges avec ELVIR se poursuivent en 2026.
- **Seuil de Saint-Lô** : En tant que propriétaire d'une partie des ouvrages (canal éclusier, écluse, pertuis), le Syndicat assure « l'assistance à maîtrise d'ouvrage » auprès de la ville, détentrice du droit d'eau, pour l'étude d'aménagement du seuil. L'année 2025 a été dédiée à la réalisation des études complémentaires (topographie, suivi piézométrique, étude de structure, etc.) nécessaires pour finaliser l'AVP. Le volet géotechnique doit se clôturer en 2026. Les études complémentaires vont permettre au bureau d'étude ANTEA d'affiner le volet technique du projet.

La dernière année de suivi « avant travaux » dans le cadre de l'évaluation de l'impact des travaux sur la biodiversité et la qualité de l'eau sur la période 2023/2025 arrive à échéance. Les rapports résumant l'état des lieux avant travaux seront produits en 2026. Par ailleurs, en raison d'un plan de charge conséquent, la 3^{ème} année de suivi odonates avant travaux réalisée par le GRETIA sera effectuée en 2026. La première phase du suivi est subventionnée à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau Seine Normandie.

- **Marais de Saint-Fromond**. La proposition de gestion des niveaux d'eau dans le marais de Saint-Fromond a été validée par la fédération départementale des chasseurs de la Manche et approuvée par délibération par les membres de l'association syndicale de la basse Vire. L'établissement d'un calendrier permettra à l'association de solliciter auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie des subventions pour entretenir le marais par le biais d'un plan de gestion pluriannuel.

- **Réflexion sur la Basse Vire**

- **Réhabilitation des portes à flot de la Vire** : de nombreux échanges ont eu lieu avec les préfetures, les collectivités et les groupements de collectivités concernés. Une solution a été identifiée pour

réhabiliter les portes à flot de la Vire pour laisser du temps aux usagers du secteur de s'adapter face aux changements climatiques.

Par arrêté préfectoral du 22 octobre 2025, le syndicat s'est substitué temporairement (15 ans) à l'association syndicale de la basse Vire pour réaliser les travaux sur les portes. Cependant, l'association conserve la gestion de l'ouvrage (surveillance, enlèvement d'embâcles, etc.). L'opération de réhabilitation des portes à flot de la Vire sera mise en place par le syndicat et financée par les 3 intercommunalités concernées par le biais d'une offre de concours.

L'objectif est de lancer la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des portes dès 2026.

Les recherches de subventions sont en cours.

Une réflexion concertée sur le devenir de la basse Vire sera à développer dans les prochaines années.

- Développement d'outil de communication

- **Deux outils de communication** sont en cours de développement à destination des élus et du grand public :
 - Un **cheminement pédagogique** le long de la Vire afin de mettre en valeur les aménagements réalisés sur les sites suivants : Chapelle-sur-Vire, Candol, Tessy-sur-Vire, Barberie
 - Une **série de 4 vidéos** d'environ 1m45 sur des idées reçues concernant l'effacement de seuil : si on enlève les seuils Il n'y aura plus d'eau / Il n'y aura plus de poissons / Il y aura davantage d'inondations / On empêche la production d'une énergie renouvelable.
- Cette action est subventionnée à hauteur de 80 % par l'agence de l'eau Seine Normandie dans le cadre de la réflexion sur les Claires de Vire afin de faciliter la compréhension et l'acceptation sociale de ce type de projet. Une inauguration de ces outils pourra être réalisée au printemps 2026.

4. LES ELEMENTS FINANCIERS

A. DES CHARGES D'INGENIERIE ET DE FONCTIONNEMENT REDUITES

Les charges de fonctionnement sont faibles. Les ressources du Syndicat sont majoritairement affectées à l'entretien du DPF et aux investissements.

En 2026, la mise à disposition devrait porter sur 2,95 ETP.

Agent / Structure	Syndicat de la Vire	Total temps de travail de l'agent en 2024	Part syndicat
Maryline BESNIER	0,60 ETP	0,9 ETP	67 %
Delphine DELA	0,40 ETP	0,5 ETP	80 %
Stéphanie LEGENDRE	0,10 ETP	1 ETP	10 %
Sylvain LEREDDE	0,90 ETP	1 ETP	90 %
Astrid BERNARD	0,95 ETP	1 ETP	95 %
Total structure	2,95 ETP	4,4 ETP	/

B. L'ENDETTEMENT

Le syndicat de la Vire n'a pas d'emprunt en cours.

C. L'EVOLUTION DES RECETES

- Le financement du poste de technicien « restauration de la continuité et zones humides » par l'agence de l'eau est financé à hauteur de 80 % d'un 1 ETP.
- La dotation globale décentralisée (DGD) versée par l'Etat en compensation du transfert du domaine public fluvial n'est pas revalorisée : maintenue à 136 311 € depuis 2010.
- Les redevances pour occupation du domaine s'élèvent à environ 50 000 €.

- La contribution de la communauté de communes de la Vire au Noireau au syndicat pour l'élaboration du « SAGE » à hauteur de 0,30€/hb, soit environ 1 040 €/an (convention du 3/06/2021).

D. L'EVOLUTION DES DEPENSES

- Les dépenses d'investissement se poursuivent avec la mise en œuvre des projets de restauration.
- Dépenses à prévoir pour la révision totale du SAGE (env. 300k€ sur 5 ans)

E. ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE

- Concernant les travaux sur le DPF, des incertitudes demeurent puisque la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations ou la nature des aménagements de certains seuils ne sont pas clairement définies (ex : moulin Hébert, Porribet, Claies de Vire ...).

Voir tableau prévisionnel des travaux d'aménagement du domaine public fluvial page suivante.

7

INVESTISSEMENT	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
TOTAL DEPENSES INVEST	230 400	112 577	1 306 800	878 400	1 768 800	1 344 000	504 000
Moe Porribet - étude scénario	30 000	20 814	25 000				
Travaux Porribet essai pompage + travaux RCE (rivière de contournement 60 %)			70 000	350 000	350 000		
Sécurisation ME Porribet			10 000				
Travaux restauration biodiversité basse Vire					50 000		
Travaux La Chapelle-sur-Vire/Marqueran	137 000	25 000					
Trx Rocreuil - Maupas - Min Rdelles (Moe - FDP 50)				160 000	170 000		
Etude et travaux la barberie (90%)		35 000	875 000				
Moe - travaux reméandrage et achat terrain Candol	25 000		20 000	30 000	450 000	450 000	
Moe - Travaux Claies de Vire (effacement)			70 000	50 000	250 000	500 000	250 000
Travaux Condé-sur-Vire Elvir (écluse et seuil/part SV?)				50 000			
Communication vidéo / panneaux		13 000	7 000				
Moe - Travaux réhabilitation des portes à flot			12 000	92 000	204 000	170 000	170 000
TVA travaux RCE sur dpf	38 400	18 763	217 800	146 400	294 800	224 000	84 000
TOTAL RECETTES INVEST	320 096	270 400	837 849	942 349	1 439 049	1 190 949	646 149
Travaux maison écl. st lo LEADER	30 000						
Travaux d'urgence digue AI01	37 600						
Moe porribet AESN (60%)	54 000		40 000	40 000			
Travaux Porribet (avec riv. contournement 60%)				210 000	150 000	100 000	
Moe + travaux rest. biod. basse Vire 80%					40 000		
Travaux La Chapelle-sur-Vire/Marqueran AESN (90%)	127 000	175 000					
Trx Rocreuil - Maupas - Min Rdelles (Moe - FDP 50)					260 000		
Etude et travaux la barberie (90%)			407 000	375 000			
Moe - travaux reméandrage Candol AESN (80%)					300 000	460 000	
Moe - travaux Claies de Vire (effacement - 80 %)					250 000	250 000	380 000
Communication vidéo / panneaux			15 000				
Moe - Travaux réhabilitation des portes à flot			117 249	117 249	117 249	117 249	117 249
FCTVA travaux RCE sur dpf	31 496	15 400	178 600	120 100	241 800	183 700	68 900
DGD annuelle transférée à l'investissement	40 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000
BESOIN D'INVESTISSEMENT	89 696	157 823	-468 951	63 949	-329 751	-153 051	142 149

Soit un besoin d'autofinancement global pour l'investissement de 745 655 € sur la période 2026-2030 correspondant globalement à notre report de résultat antérieur.

Le comité syndical est invité à délibérer sur l'approbation du DOB 2026.